

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique\*. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

## Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins, **11 opérations de police** pour **45 expulsions** de **8 lieux de vie informels**



Au moins **88 tentes, 14 bâches** et **5 sacs de couchages saisis**



Au moins **462 personnes** ont été **expulsées** de leurs lieux de vie



Au moins **7 personnes exilées** **arrêtées** lors des expulsions



Au moins **30 mineur.e.s non accompagné.e.s** rencontré.e.s\*\*



Au moins **2 opérations** **d'expulsions de grande ampleur**

## Les faits de violences systémiques subies par les personnes exilées enregistrées par HRO :

- Les **2, 10 et 21 juin**, les forces de l'ordre effectuent les expulsions sans traducteur. Pour tenter de faire comprendre des personnes exilées, ils **claquent dans leurs mains et font de grands gestes**. Le 10 juin, un CRS crie "**don't come back !**". Une membre HRO lui fait remarquer qu'il est plus difficile de communiquer sans traducteur. Il répond : "**ça va, déjà je parle anglais**".
- Le **10 juin**, les forces de l'ordre forcent les personnes exilées à traverser un fossé, justifiant à HRO "**regardez c'est qu'une enjambée, ils y arrivent même avec une tente !**". Un membre de HRO fait remarquer que, tous les deux jours, cela finit par être épuisant, ce à quoi il répond "**mais non c'est bien ça leur fait du sport !**".
- Le **12 juin**, le groupe d'agents de la Police Nationale présent sur le lieu de vie se permet de le décrire tout haut : "**ça sent le haschish**", "**ah non ça sent les pieds !**", "**ça pue la merde !**", provoquant les ricanements du groupe.
- Le **28 juin**, une personne exilée refuse d'entrer dans la voiture de la Police Aux Frontières, elle est **physiquement contrainte de prendre place** dans le véhicule.



\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de juin 2024 alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller- vers ne sont pas menées quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée par le département et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.



## Les faits d'intimidations et/ou de violence subies et enregistrées par HRO :

- Le **2 juin**, l'équipe HRO, comme lors de la plupart des observations, est bloquée par un périmètre dit de "sécurité" imposé par les forces de l'ordre, loin de l'opération. Se déplaçant afin d'obtenir un autre point de vue, l'équipe est à nouveau bloquée par un policier qui dit "**vous jouez pas le jeu, la prochaine fois on vous mettra plus loin**", démontrant la volonté constante d'entraver le travail de HRO.
- Le **4, 10, 19, 20 juin**, les observateur.ice.s ont été **filmé.e.s 7 fois** par les forces de l'ordre **sans être prévenu.e.s**. Le 19 juin, un agent de police dit à ses collègues : "**déclenchez vos caméras, s'ils nous filment, nous aussi on va les filmer !**".



- Le **10 juin**, un CRS s'approche d'une membre de HRO et demande "**pourquoi vous filmez une intervention de police ?**". Elle explique que c'est un droit, ce à quoi il répond "**ah non c'est illégal !**".
- Le **28 juin**, un membre HRO demande au chef d'opération s'ils exécutent la plainte du propriétaire, il répond : "**je ne vous répondrai pas aujourd'hui [...] parce que je n'ai pas envie**".
- Le **28 juin**, un membre HRO tente de questionner le chef d'opération mais est rapidement coupé par celui-ci : "**Vous êtes sur un terrain privé, vous êtes en infraction. Par commodité on ne vient pas la relever, je vous demande au moins de faire l'effort de ne pas vous mettre en flagrant délit**". Le chef d'opération refuse d'expliquer à quelle infraction il fait référence.